

# Concours de Poésie

## Règlement

### Objet du Concours

Le concours de Poésie s'inscrit dans le cadre de la Semaine des Arts de l'école Télécom & Management SudParis.

### Organisation

Les participants enverront leurs travaux à Marie Paillon avant le **2 Janvier 2012, 20 heures**.

Tout **retard** entraîne une exclusion immédiate du concours.

Les poèmes seront envoyés en **format PDF** à [marie.paillon@telecom-em.eu](mailto:marie.paillon@telecom-em.eu)

Les travaux seront ensuite étudiés par un Jury de 3 à 5 personnes, qui remettra son jugement.

Le Jury tiendra compte du respect des règles, de l'originalité, de la qualité de la langue et de l'orthographe.

### Règles et Contraintes

La forme du poème (vers, prose, rime...) est libre.

Le poème ne doit pas excéder une page A4, l'écriture doit être lisible.

L'oeuvre doit être accompagnée d'un **titre**.

Elle devra respecter les thèmes proposés, c'est à dire « **L'Insomnie** », et, dans une moindre mesure, « Le Rêve ».

Le poème peut être réalisé par une seule personne ou par un groupe de participants constitué de **deux personnes au maximum**

Une seule participation au concours est autorisée; il est interdit d'appartenir à plusieurs équipes à la fois.

### Conditions générales

Le concours est exclusivement réservé aux étudiants, ou anciens étudiants, de l'école TMSP.

L'auteur devra signer un **droit de diffusion**.

Ce papier est disponible sur le site **bda-tmosp.com**

Effectivement, les poèmes seront exposés dans le cadre de la SDA.

**Bonne Chance!**